



Introduction

Cet animal :

- occupait autrefois une place importante dans la mythologie de bon nombre de collectivités des Premières nations habitant les Prairies
- habite son terrier tout au long de l'année, tant pour se protéger que pour la mise bas, contrairement à la plupart des autres renards
- sort rarement de son terrier lorsqu'il vente, en été ou en hiver
- a été rétabli dans certaines parties de son aire d'origine au Canada, bien qu'il soit encore considéré comme une espèce en péril



Description

Le renard véloce, *Vulpes velox*, est membre de la famille des canidés (chiens), à laquelle appartiennent également le loup, le coyote, le chien et les autres renards. Il se distingue des autres renards du Canada (renard roux, renard arctique et renard gris) par sa petite taille (à peu près celle d'un chat domestique), par la tache noire qu'il a de chaque côté du museau et par sa queue à bout noir.

En hiver, le pelage du renard véloce est long et fourni, principalement gris chamois sur la tête, le dos et le dessus de la queue, et roux orangé sur les flancs, les pattes et le dessous de la queue. La gorge, la poitrine et le ventre sont pâles (de chamois à blanc). En été, la fourrure est courte et rude, de couleur plutôt gris rougeâtre.

Les mâles sont un peu plus gros que les femelles, pesant en moyenne 2,45 kg contre 2,25 kg pour les femelles. Le renard véloce mesure environ 30 cm à l'épaule, et sa longueur totale est d'environ 80 cm.

Les premiers colons des Prairies canadiennes utilisaient le terme « renard nain » pour désigner le renard véloce, et on utilise depuis l'un ou l'autre de ces deux noms. Cependant, des études sur les renards nains des Prairies du Canada et du Centre des États-Unis, ainsi que sur le renard nain du désert du Sud-Ouest des États-Unis ont démontré que les deux animaux ne sont pas entièrement identiques. Aussi, l'espèce habitant les Prairies a été désignée sous le nom de « renard véloce », tandis que celle qui habite le désert a gardé le nom de « renard nain ».

Le renard véloce se distingue du renard nain (*Vulpes macrotis*) par ses oreilles plus courtes et plus espacées, par sa tête plus arrondie ressemblant davantage à celle d'un chien (chez le renard nain, l'écart entre les yeux est plus grand et le museau plus étroit). Sa queue est également plus courte et représente en moyenne 52 p. 100 de la longueur du corps comparativement à 62 p. 100 dans le cas du renard nain.

Habitat et habitudes

Les renards véloces préfèrent les vastes prairies où il n'y a aucun obstacle à la visibilité ni à la mobilité et où la végétation est clairsemée, courte et diversifiée. La végétation indigène que l'on retrouve souvent dans de telles prairies inclut de l'herbe aux bisons, de la schizachyrium à balais et du pâturin comprimé. La transformation de la prairie indigène en terres agricoles a entraîné une diminution de la quantité et de la qualité de l'habitat du renard véloce dans la majeure partie de son ancienne aire de répartition. Toutefois, il existe encore des zones assez importantes où la prairie est demeurée inchangée dans le Sud de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Pour que les populations de renards véloces prospèrent, elles ont besoin d'un habitat propice à l'aménagement de terriers. Habituellement, les renards véloces font leurs terriers dans des pentes bien drainées et au sommet de collines, près d'étendues d'eau permanentes.

Le renard véloce est un animal principalement nocturne (actif pendant la nuit). Il passe généralement la journée dans son terrier ou à proximité, mais on en a repéré, à l'occasion, loin du terrier, le matin ou le soir pendant la saison de la mise bas (lorsque les petits naissent). Si on ne les dérange pas, on peut souvent observer des adultes qui s'exposent au soleil près du terrier, le matin ou le soir en été, et le midi en hiver.

Les renards véloces n'aiment pas le vent. Aussi, été comme hiver, ils sortent rarement de leur terrier par temps venteux.

Le naturaliste Ernest Thompson Seton a dit du renard véloce qu'il était le moins rusé de nos renards. À cause de sa curiosité et de sa naïveté, il se laisse facilement prendre au piège et empoisonner, ce qui a probablement contribué à faire disparaître l'espèce de la majeure partie de son aire de répartition au Canada, au début des années 1900.

Caractéristiques uniques

Le renard véloce a été appelé ainsi à cause de sa rapidité. On a observé des renards de cette espèce courant à plus de 60 km/h, mais sa petite taille donne l'impression qu'il se déplace encore plus vite.

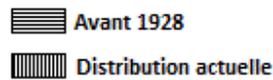
Autrefois, le renard véloce était important pour bon nombre de collectivités des Premières nations qui habitaient dans les Prairies. Par exemple, dans la mythologie des Pieds-Noirs du Sud-Ouest de l'Alberta, le renard nain (nom que donnaient les Pieds-Noirs au renard véloce) occupait une place de choix et était investi de fonctions sacrées. On a retrouvé des restes de cette espèce dans des sites archéologiques datant de plusieurs milliers d'années, à Buffalo Lake, près de Stettler, en Alberta.

Contrairement à la plupart des autres canidés, les renards véloces habitent leur terrier tout au long de l'année, tant pour se protéger que pour la mise bas. Certains terriers, dont on pense qu'ils sont utilisés principalement comme abri, ne se composent que d'un simple trou avec une seule entrée; d'autres, utilisées pour la mise bas, sont souvent très complexes, comprenant un réseau de tunnels reliés entre eux et de nombreuses entrées. Généralement, la terre est transportée en ligne droite à une certaine distance de l'entrée. Même si les renards véloces utilisent des terriers de spermophiles ou de blaireaux qu'ils agrandissent ou modifient, ils sont tout à fait capables de creuser eux-mêmes leur habitation.

Aire de répartition

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a maintenant désigné le renard véloce comme une espèce « en voie de disparition ». Les renards véloces étaient nombreux dans la partie des Prairies canadiennes qui va des collines Pembina, dans le Sud-Ouest du Manitoba, jusqu'aux contreforts des Rocheuses. En Alberta, l'aire de répartition s'étendait jusqu'au 53e degré de latitude nord, mais en Saskatchewan et au Manitoba, elle se limitait aux zones de plaines situées plus au sud.

Distribution du renard véloce



 Avant 1928
 Distribution actuelle



Alimentation

Le renard véloce est un prédateur opportuniste (il mange ce qu'il trouve) . Il se nourrit principalement de souris, de lapins à queue blanche et de charogne (animaux morts ou en putréfaction), mais également de petits mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de reptiles et d'amphibiens. Même s'il doit souvent recourir à la ruse et agir par surprise pour capturer ses proies, sa vitesse lui permet parfois d'attraper des lièvres de Townsend à la course.

En été, le régime alimentaire du renard véloce reflète la plus grande variété de proies disponibles. À cette époque de l'année, les restes d'insectes (comme des sauterelles) peuvent constituer jusqu'à la moitié du volume de ses excréments. Bien qu'il se nourrisse également d'oiseaux qui nichent au sol, comme les étourneaux et les bruants noir et blanc, il ne semble pas être un prédateur important de gibiers à plume.

Reproduction

Contrairement à la plupart des autres canidés, les renards véloces habitent leur terrier tout au long de l'année, tant pour se protéger que pour la mise bas (l'action de mettre des petits au monde) . Certains terriers, qui seraient surtout utilisés comme abri, ne se composent que d'un simple trou avec une seule entrée; d'autres, utilisées pour la mise bas, sont souvent très complexes, comprenant un réseau de tunnels reliés entre eux et de nombreuses entrées. Généralement, la terre est transportée en ligne droite à une certaine distance de l'entrée. Même si les renards véloces utilisent des terriers d'écureuils terrestres ou de blaireaux qu'ils agrandissent ou modifient, ils sont tout à fait capables de creuser eux-mêmes leur habitation.

Ils vivent souvent par couple, mais ne forment pas toujours des unions permanentes. Les mâles aident à chasser des proies pour les petits; on a déjà vu un mâle et une femelle tenter d'attirer un chien loin du terrier où se trouvaient les petits.

La saison de reproduction s'étend de janvier à mars; la période de gestation (période pendant laquelle la femelle porte ses petits) dure environ 50 jours. En captivité, au Canada, les petits naissent entre la mi-avril et la mi-mai. Une portée moyenne comprend de quatre à cinq renardeaux, mais on a observé des portées n'en

comportant qu'un seul et d'autres qui en comptaient jusqu'à huit. Les renardeaux commencent à voir et à entendre lorsqu'ils sont âgés de 10 à 15 jours et ils sont sevrés au bout de six ou sept semaines. Dès l'âge de deux mois, ils ont la même apparence que les adultes et, en septembre, ils ont presque la même taille que leurs parents. Les jeunes renards quittent le terrier natal pendant l'automne.

Dans la nature, le renard véloce vit de huit à dix ans; en captivité, certains individus ont atteint l'âge de 13 ans.

Conservation

Le fait que les renards véloces utilisent leurs terriers tout au long de l'année démontre qu'ils ont besoin de se mettre à l'abri dans la végétation clairsemée de leur habitat. Les coyotes, les aigles, les buses à queue rousse et les buses pattues sont reconnus comme étant des ennemis du renard véloce. Cependant, ce sont les humains qui représentent la plus grande menace à la survie de l'espèce, soit directement (chasse, piégeage, empoisonnement), soit indirectement (destruction de l'habitat).

Les premiers commerçants de pelleteries faisaient souvent allusion aux peaux de renard véloce, mais le prix n'en a jamais été très élevé, les peaux étant considérées comme trop petites et la fourrure trop rude pour avoir une valeur importante. D'après le naturaliste Ernest Thompson Seton, les prix sont passés de 30 cents la pièce, en 1906, à 8,35 \$ la peau, durant les années de prospérité qui ont suivi la Première Guerre mondiale. Souvent, les peaux vendues en Angleterre étaient teintes afin d'imiter les peaux de renard de meilleure qualité.

En dépit de leur faible valeur commerciale, les renards véloces se font souvent prendre dans les pièges tendus pour d'autres espèces de plus grande valeur, comme le renard roux et le coyote. Par conséquent, ils doivent être protégés tout comme les autres animaux à fourrure.

Au cours du XXe siècle, le renard véloce à l'état sauvage a complètement et rapidement disparu du Canada. Entre 1853 et 1877, la Compagnie de la Baie d'Hudson a mis sur le marché une moyenne de 4 681 peaux de renard véloce par année, mais au début des années 1920, les prises annuelles moyennes n'étaient plus que de 500. On a tué le dernier individu à Govenlock (Saskatchewan) en 1928.

En 1978, le COSEPAC a officiellement désigné le renard véloce comme une espèce « disparue du Canada », et ce n'est qu'en 1999 qu'il a été reclassifié comme espèce « en voie de disparition ». Ce rétablissement a été effectué grâce à la mise en liberté de renards élevés en captivité et de renards capturés à l'état sauvage aux États-Unis.

Les raisons exactes de la disparition du renard véloce des Prairies canadiennes sont vagues. La conversion des prairies naturelles en terres agricoles (par conséquent, la destruction de l'habitat du renard véloce) compte sans aucun doute parmi les facteurs de ce déclin, mais il semble également qu'il aurait été la victime innocente de campagnes de piégeage et d'empoisonnement visant d'autres mammifères, comme les coyotes, les loups et les écureuils terrestres.

Malgré l'importante baisse des populations de renards véloces aux États-Unis et sa disparition de certains États, l'espèce s'est maintenue dans le Centre des États-Unis où les menaces liées à la modification de l'habitat et aux campagnes de piégeage et d'empoisonnement n'étaient pas moins réelles qu'au Canada. Il est

probable que les hivers rigoureux et les sécheresses qui ont frappé la partie septentrionale de son aire de répartition aient été les facteurs déterminants dans sa disparition du Canada.

L'espèce a commencé à réapparaître dans la plus grande partie de l'aire de répartition qu'elle occupe aux États-Unis et a maintenant retrouvé sa place au Canada.

En 1983, le Service canadien de la faune, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'environnement de l'université de Calgary, la réserve faunique de l'Ouest canadien, à Cochrane, en Alberta, le zoo de Calgary, le Fonds mondial pour la nature (Canada), l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (Agriculture Canada), ainsi qu'avec l'aide des gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, a mis sur pied un programme visant à rétablir le renard véloce dans certaines parties de son ancienne aire de répartition au Canada.

Les renards ainsi mis en liberté avaient été soit capturés dans la nature aux États-Unis, soit élevés en captivité avec des couples reproducteurs importés de ce pays. Au début, on utilisait seulement la méthode « progressive » de remise en liberté, en vertu de laquelle des couples de renards étaient placés dans des aires clôturées, nourris pendant l'hiver à certains endroits choisis, puis libérés le printemps ou l'été suivant. Cette technique permettait aux renards de s'acclimater à leur nouveau territoire. Certains couples se sont même reproduits dans les aires d'attente. Par la suite, on a eu recours à la méthode « directe » de remise en liberté, en vertu de laquelle on prenait, à l'automne, des renards en captivité assez âgés pour se disperser et on les relâchait dans la nature. Les premiers résultats laissent présager que cette deuxième méthode était aussi efficace, sinon meilleure, que la première.

Entre 1983 et 1992, 136 renards ont été remis en liberté selon la méthode progressive et 507 autres selon la méthode directe. Les faibles taux de survie enregistrés durant les premières années de rétablissement sont normaux, et cette expérience n'a pas échappé à la règle. Le mauvais climat et les prédateurs, tels que le coyote, le lynx roux, l'aigle et le hibou, sont responsables de la majorité des pertes. Toutefois, les études effectuées jusqu'à présent démontrent que les renards ainsi remis en liberté peuvent survivre dans les Prairies canadiennes : certains ont en effet vécu pendant quatre ans et se sont reproduits.

En 1991, on évaluait à 250 ou plus le nombre de renards véloces qui erraient librement dans la nature au Canada. De plus, on a observé des individus de cette espèce ou signalé leur présence en d'autres circonstances (p. ex. dénombrement des individus tués par des véhicules) dans au moins 278 secteurs du Sud de l'Alberta et du Sud de la Saskatchewan. Entre 1986 et 1992, on a également signalé la présence dans le Nord du Montana de 12 renards véloces, présence qui était probablement liée à l'existence du programme canadien.

Même si la plupart des premiers renards remis en liberté ont péri, les scientifiques se disent encouragés par la survie d'un noyau de renards de deuxième génération nés et élevés entièrement dans la nature. Aussi, la surveillance et les remises en liberté de représentants de cette espèce se poursuivront jusqu'à ce que naissent plusieurs générations de renards. La population a augmenté, et les survivants ont transmis à la génération suivante leurs connaissances de l'emplacement des terriers et des sources de nourriture, un élément essentiel à la survie du renard véloce.

L'ensemble des participants au plan de réintroduction cherche essentiellement à ce que le renard véloce s'implante suffisamment bien pour que l'on puisse le rayer de la liste des espèces en voie de disparition. Le cas échéant, cet attrayant petit canidé aura repris la place qui lui revient parmi les richesses du patrimoine naturel du Canada.

Fondée en 1986, la Swift Fox Conservation Society a grandement contribué au succès de ce projet. En plus du soutien considérable offert par les municipalités, l'appui d'un groupe de propriétaires fonciers habitant aux environs des trois secteurs de remise en liberté a compté pour beaucoup dans la réussite du programme.

Ressources

Ressources imprimées

BANFIELD, A.W.F. Les mammifères du Canada, 2e éd., Musées nationaux du Canada, Québec (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1977, p. 280 et 281.

CARBYN, L.N., H. ARMBRUSTER et C. MAMO. « The swift fox reintroduction program in Canada from 1983 to 1992 », dans Restoration of endangered species, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press, 1993.

CHAMBERS, G.D. Little fox on the prairie, Audubon, 1978, 80(4):62–71.

LYNCH, W. The return of the swift fox, Canadian Geographic, 1987, 107(4):28–33.

RUSSELL, R.H. et G. W. SCOTTER. Return of the native, Nature Canada, 1984, 13(1):7–13.

SETON, E.T. Lives of game animals, Garden City (New York), Doubleday, Doran and Co., 1929.

WOODING, F.H. Les mammifères sauvages du Canada, La Prairie (Québec), Éd. Broquet inc., 1984, p. 83.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 1983, 1988, 1993, 2001. Tous droits réservés.

N° de catalogue CW69-4/68-2001F

ISBN 0-662-86155-8

Texte : Richard H. Russell

Révision scientifique : L. Carbyn, 1993

Mise à jour : S. Burns, 1999

Photo : L. Carbyn